

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (88) 010020

N° 92 /CAB
GD

Le 22 MAI 1979

NOTE

-:-:-:-

OBJET: Séjour des Vacanciers dans la Cité d'Accueil.

Dans le cadre du séjour des vacanciers au C.A.F.I. une récente Instruction Ministérielle a fixé des règles très strictes qui mettent fin aux dispositions que la Direction de la Cité prenait jusqu'ici, à l'occasion des congés, en faveur des estivants.

A compter des prochaines vacances, aucun logement libre ne sera plus consenti à titre de prêt aux vacanciers, même pour un court séjour, et quel que soit leur lien de parenté avec les Hébergés.

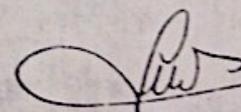
Si des restrictions d'ordre matériel imposées par la conjoncture sont apportées à leur séjour dans la Cité, il va de soi que les enfants ou alliés des Résidents pourront toujours y séjourner en famille, mais leur hébergement devra s'effectuer uniquement au foyer de leurs Parents.

AMPLIATION à :

M.le MINISTRE du TRAVAIL
- PARIS -

(à titre de COMPTE-RENDU)

Le Directeur de la Cité,



G. DURNEY

